

PROFIL de Baignade

Juillet 2012



PLAGE DE LA CHAZOTTE (retenue des Fades Besserve)

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU

Directive 76/160/CEE (moyenne annuelle des concentrations bactériologiques):

Saisons	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Classe de qualité (selon 76/160)	A	B	A	A	A	A	A	B	A	B	A	A	B	A

A : « eau de bonne qualité » - B : « eau de qualité moyenne » - C : « eau pouvant être momentanément polluée » - D : « eau de mauvaise qualité »

Directive 2006/7/CE (moyenne et écart type des concentrations bactériologiques sur 4 années):

Saisons	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Classes en qualité	EXC	EXC	EXC	EXC	-	-	-	-	EXC	EXC	EXC	EXC	EXC	EXC

EXC : « excellente qualité » - BON : « bonne qualité » - SUF : « qualité suffisante » - INS : « qualité insuffisante »

Simulations de classement (classement officiel selon cette Directive à partir de 2012)

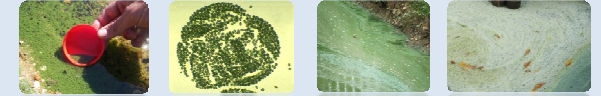
La qualité bactériologique de l'eau de baignade est « Excellente », et ne révèle pas de risque majeur ces dernières années.

NB : *Escherichia coli* (E.coli) est une bactérie de la flore digestive des mammifères, sa présence n'est pas dangereuse par elle-même mais témoigne d'une pollution microbiologique de l'eau avec possible présence de bactéries, virus et parasites pathogènes (principaux risques : gastro-entérites et troubles ORL).

Abrogation progressive depuis 2008

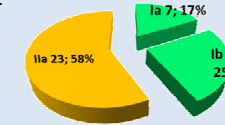


CYANOBACTERIES



Les abondances peuvent être importantes. Des proliférations importantes ont eu lieu en 2009 et 2010. Des genres actuellement reconnus comme producteurs de toxines sont présents. Les proliférations massives se manifestent par des mousses ou écumes verdâtres en surface. Se reporter à l'affiche « cyanobactéries » pour plus de précisions.

Résultats d'analyses selon la circulaire DGS/SD7 A n°2003-270:



Relevé	Crit	Qualité	Blooms	Remarque
Ia	17%	Actuelle normale	Habituels	
Ib	23%	Limitative de la baignade	Habituels	Microcystis, Anabaena
IIa	58%	Déconseillée de la baignade	Habituels	Microcystis, Anabaena, Nostoc
III		Déconseillée de la baignade et de tout autre loisir nautique - présence d'un nombre de parasites et autres agents pathogènes	Habituels	Microcystis, Anabaena

NB : Les cyanobactéries sont des microorganismes photosynthétiques pouvant produire des toxines. De nombreuses espèces sont recensées, et seulement quelques unes sont actuellement reconnues comme étant productrices de toxines.

LA ZONE DE Baignade

Nom de la zone de baignade : FADES BESSERVE : LA CHAZOTTE
Commune : SAINT-JACQUES-D'AMBUR
Département : Puy de Dôme (63)
Région : Auvergne

Période d'ouverture officielle	Du 10 juillet au 21 août
Nombre de MN5	1
Horaires de surveillance	11h30 à 19h
Responsable de la baignade	Mairie de Saint-Jacques d'Ambur
Autres activités sur la retenue	Pêche et activités nautiques
Fréquentation moyenne / max par jour	60/34h personnes (données 2008-2010)

Poste de surveillance de baignade

- Sable
- Potence
- Zone de baignade délimitée
- Parking
- Jeu pour enfants
- WC Handicapés
- Snack
- WC
- Douche
- Panneau d'information
- Signalétique des dangers
- Aucun danger
- Baignade dangereuse
- Baignade interdite

CARTE DE SITUATION

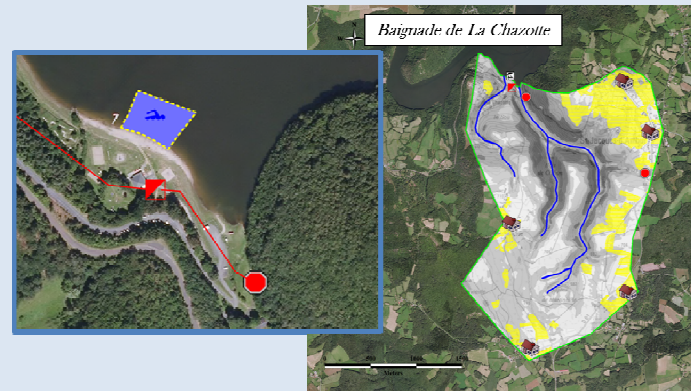
Sources de pollution potentielles

Légende:

- Station d'épuration
- Point de relèvement d'eau non traité
- Zone d'habitat
- Habitations non assainies (indiquées dans le document)
- Régime pluvial
- Régime d'assainissement
- Baignade
- Station de pompage
- Culture d'eau

Zone de baignade

- Bassin versant Point du Bouchet
- Bassin versant Comblanchet
- Point de prélèvement ARS



MESURES DE GESTION ACTIVE

POLLUTION

Pluie > 10 mm/jour pendant 2 jours
OU
Suspension de pollution (assainissement, agriculture...)
OU
Alerte de l'exploitant assainissement

PROCEDURE DE PERMUTATION

Exécution de la baignade par le gestionnaire

INDICATEURS DE REOUVERTURE

Amélioration des conditions de pollution (au moins 1 heure de soleil sans perturbation)
OU
Résultat de l'analyse de l'eau (après traitement de l'eau)
OU
Résultat de l'analyse de l'eau (après traitement de l'eau)

PROCEDURE DE REOUVERTURE

Reouverture de la baignade

Analyse obligatoire

Mise à jour des documents et actualisation de la carte de la Chazotte

PLANS D'ACTION

Synthèse des actions de réduction des contaminations bactériologiques et des proliférations de cyanobactéries sur la baignade de la Chazotte

ASPECTS BACTERIOLOGIQUES

Amélioration de la surveillance de la pollution

Mise à jour des documents et actualisation de la carte de la Chazotte

ASPECTS NUTRITIFS

Amélioration des systèmes de traitement (phosphates)

Mise en conformité des habitations en assainissement individuel*

Limitation de l'usage des parcelles agricoles en cultures*

*Actions coordonnées avec le SAGE Soubre

